

politique des eaux ce que le médecin hygiéniste de Sudbury appelait la politique de l'amont et de l'aval. Ceux qui avaient de la chance vivaient en amont et ceux qui n'en avaient pas, en aval. Cela allait assez bien lorsque le pays était très jeune et peu peuplé. Mais aujourd'hui, presque tout le monde vit en aval de quelqu'un d'autre, et il faut changer de politique.

● (4.50 p.m.)

Le ministre a parlé d'une modification possible à la loi de l'impôt sur le revenu, aux termes de laquelle on accorderait une remise d'impôt aux industries pour l'argent consacré à de l'équipement de contrôle de la pollution. On peut douter qu'il s'agisse là d'une bonne politique, car cela reviendrait à demander aux Canadiens de faire un don afin de permettre à l'industrie d'installer des appareils pour combattre la pollution. A mon avis, il n'est pas équitable d'exiger cela du public.

Je ne crois pas que ce soit trop demander à la société qui exploite les ressources que de consacrer une partie de ses bénéfices à l'installation d'outillage contre la pollution. Si ces ressources valent la peine d'être exploitées, toutes les dépenses qu'entraîne leur exploitation devraient être assumées par quiconque tire un bénéfice de l'entreprise, et non par le reste du Canada. Je ne vois pas pourquoi les citoyens canadiens subventionneraient des sociétés rentables dans un domaine comme celui-là.

Certains pays ont adopté la méthode que voici: les impôts vont de pair avec le degré de pollution—le contraire de ce que ce comité a proposé. Comme je l'ai signalé, il y a une usine qui déverse dans le lac Érié 4.8 tonnes de fluorure tous les huit heures. Pourquoi n'imposerait-on pas une amende pour chaque tonne de déchets que cette usine juge bon de déverser dans les Grands lacs? Elle pourrait s'élever à \$100 ou \$200 la tonne, peu m'importe. Mais l'amende baisserait à mesure que la pollution diminuerait.

Sauf erreur, un tel système d'encouragement est en vigueur dans l'une des régions les plus industrialisées du monde, le bassin de la Ruhr. Le gouvernement consacre les fonds recueillis à l'installation d'équipement anti-pollution. En fin de compte, ce sont les industries qui contribuent à la pollution qui paient les frais. Il arrive souvent que la pollution est en proportion directe avec les profits d'une société, car s'il n'est pas jugé nécessaire d'installer pareil équipement, les bénéfices augmentent. C'est pourquoi il est difficile de persuader l'industrie de consacrer des fonds à de l'équipement qui, dans certains cas, est considéré comme non productif. Ainsi, au lieu d'o-

bliger le contribuable à payer une partie du coût d'installation de l'équipement antipollution, il faudrait imposer une taxe de pénalisation calculée d'après la quantité de tonnes; cela encouragerait les sociétés à lutter contre la pollution pour éviter un surcroît d'impôt.

La lettre dont j'ai parlé était adressée au directeur de l'Ontario Water Resources Commission; l'auteur y pose 33 questions. Je me demande si le ministre a pris le temps de la lire et s'il a répondu aux questions relevant de lui. Je n'ai pas l'intention de lire les 33 questions, mais le ministre devrait, à mon avis, examiner la lettre et peut-être répondre à certaines d'entre elles, par exemple à la question n° 24, où l'on demande si les rumeurs concernant des mises au monde récentes d'enfants mort-nés sont vraies ou non et à la question n° 25: «Pouvez-vous me dire pourquoi ma chatte a depuis quelques temps des chatons mort-nés et déformés?»

Monsieur le président, lorsqu'on entend parler d'animaux mort-nés et déformés, il est temps de faire enquête. Les êtres humains peuvent sans aucun doute résister à des doses beaucoup plus fortes de ces poisons que ne le peuvent de petits animaux comme les chats, mais finalement la pollution atteint un niveau dangereux.

J'aimerais donc demander au ministre de songer à ce que j'ai dit et surtout aux frais qu'entraîneraient les installations antipollution dont l'industrie a besoin. Je crois sincèrement qu'il appartient à l'industrie d'en faire les frais, et non aux contribuables canadiens.

[Français]

L'hon. M. Cadieux: Monsieur le président, il semblerait y avoir possibilité d'adopter les crédits supplémentaires de la Défense nationale qui ont trait aux salaires. Nous avons besoin de ces crédits pour compléter la paye de ce mois-ci. Je comprends qu'il y aurait consentement, des deux côtés de la Chambre, pour que ces crédits soient adoptés maintenant.

[Traduction]

M. Knowles: Il y a bien eu des conversations à ce sujet, et le ministre a indiqué notre position. Nous proposons qu'on réserve ce crédit du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que la présidence nous saisisse des crédits de la Défense nationale et que nous les adoptions sans débat.

L'hon. M. MacLean: Nous sommes d'accord pourvu qu'il n'y ait pas de débat.

M. le vice-président adjoint: Plaît-il au comité de réserver les crédits supplémentaires du ministère de l'Énergie, des Mines et